L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR JÉROME BAYON.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 15 JUILLET 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 15 juillet.

La malle du Nord nous a donné les dates suivantes: Boston 29 juin; N. York 30; Philadelphie 30; Baltimore et Washington 1er. juillet; Charleston 4; Londres et Liverpool 27 mai; Paris et Havre par la voie de l'Angleterre 25.

Par les gazettes du Nord qui nous donnent des extraits des journaux de Londres, nous n'avons rien appris de nouveau de France, sinon un commercial du Havre du 20 mai, et une lettre de notre correspondant du 16.

3 HEURES DU MATIN.—Rien de nouveau relativement à l'arrivée des chalands que l'on attendait ici. Des gardes de ville se sont tenus pendant la journée d'hier et toute la nuit qui vient de s'écouler sur la levée, au débarcadaire des chalans, afin d'exécuter les ordres qu'ils ont reçus. La plus grande vigilance est observée par la police pour arrêter tous les bandits qui nous arrivent de l'Etat du Mississippi.

Nous n'avons rien appris concernant l'assemblée qui devait avoir lieu à l'arcade de Banks.

La ville de Newbern, Caroline du Nord, a été le 23 juin presque détruite par un violent incendie qui a éclaté dans la partie la plus commerçante de la ville. Nous apprenons cependant que presque toutes les propriétés détruites étaient assurées.

CONSIDERATIONS SUR LA LOUISIANE.

Lorsque l'on réfléchit à l'immense quantité des terres de la Louisiane jusqu'à présent incultes par l'apathie constante de nos différentes législatures d'Etat, et par celle plus condamnable encore du gouvernement général des Etats Unis auquel appartient la presque totalité de ces terres, on serait tenté de croire que cette seule langue de terre qui borde dans toute l'étendue de la basse Louisiane les deux rives du fleuve Mississippi, que les Florides, une partie des Attakapas et des Opélousas, et ces petites rivières qui longent les bords du bayou Lafourche et de la Rivière Rouge doivent suffire au commerce et aux besoins de toute notre population. Cependant, ces terres encore en friches qui, depuis des siècles n'attendent que le moment où le soc de la charrue viendra entr'ouvrir leur sein vierge, pour concevoir et produire d'abondantes moissons et des trésors inépuisables. Ces terres que l'on peut estimer, en étendue, à environ les sept huitièmes de la superficie de notre territoire, ne devraient elles point, par leur importance mériter l'attention et la sollicitude du Congrès-Général et engager nos législateurs à prendre telles mesures promptes et décisives qui seraient jugées nécessaires pour les rendre propres à la culture?

L'ex-Gouverneur Roman, dans le dernier de ses messages annuels, est le seul, que nous sachions, qui ait recommandé d'une manière particulière et pressante la nécessité de réclamer l'assistance du gouvernement des Etats Unis pour les améliorations internes, comme l'avait fait la plupart des autres Etats de l'Union. La Louisiane seule avait négligé de le faire, et les secours obtenus jusqu'à présent du Congrès soit par des appropriations ou autrement, ont toujours été en raison inverse de ses besoins.

Il est temps, cependant que les Etats-Unis songent à améliorer cette vaste partie de leurs domaines; il est temps surtout que la Louisiane pense à décupler l'étendue de son territoire, et à augmenter en cela son commerce, ses richesses, sa population et son industrie locale.

Il est généralement reconnu que sur le nombre des étrangers arrivant annuellement en notre ville, il s'en trouve, terme moyen, environ un millier qui y viennent pour se livrer à la culture de la terre. Ces étrangers composés, en grande partie, de Suisses, d'Allemands et d'Alsaciens, tous agriculteurs, ne trouvant point ici assez de terres vacantes pour se se livrer à leur genre de travail habituel, émigrent une seconde fois: et remontant le Mississippi, ils se disséminent ensuite et vont s'établir sur les vastes plaines des Etats du Missouri, de l'Illinois de l'Ohio, du Michigan, et du territoire des Arkansas, qui se peuplent entièrement, non à nos dépens, car il nous serait impossible de recevoir maintenant ces nouveaux colons, mais par le peu d'attention que l'on a eue, jusqu'à présent à rendre cultivables cette immense étendue de terres vacantes, qui obtiendraient toujours par leurs richesses et leur fertilite la préference sur presque toutes celles des autres parties de l'Union.

De grands travaux, nous l'avouons, doivent etre entrepris et exécutés soit par l'Etat de la Louisiane, soit par le Gouvernement Général (et c'est à ce dernier qu'il appartiendrait de faire cette opération en raison de ses grands intérêts qui y sont attachés) pour rendre toutes les terres de la Louisiane propres à la culture. Mais ces travaux seraient-ils considérés comme inexécutables à une république célèbre déjà par ses nombreuses innovations et par d'utiles découvertes qui font autant d'honneur aux sciences qu'à la nation qui les a mises au jour? Non. Nous avons très bien qu'il y aura de grandes dépenses à faire, mais ces dépenses doivent rapporter un bénéfice immense et certain. Pourquoi donc l'Etat ou le Congrès se refuseraient-ils à entreprendre un travail de la sorte. Penseraient ils qu'il y aurait impossibilité, et qu'ils ne doivent commencer une opération qu'avec une certitude de succes. Certes, ils auraient raison de balancer si nul antécédent ne venait à leur secours pour prouver d'une manière évidente que ce travail tout gigantesque qu'il semblerait être, est pourtant d'une exécution facile, sur tout pour un gouvernement qui a entre ses mains, dans ses coffres ou par son crédit des argumens puissans, des ressources inépuisables.

Quoi! serait-ce donc un projet illusoire pour l'Etat ou le Congrès, celui de dessécher tous les marais de la Basse Louisiane? celui d'exhausser et de rendre cultivables toutes ces terres végétales qui ne sont maintenant couvertes d'eau que parce qu'elles sont constamment exposées au débordement des rivières et des bayous, et aux inondations des lacs qui couvrent une assez grande portion de notre territoire? serait-il plus difficile au gouvernement de faire, sur une grande échelle, le travail que font journellement presque tous les habitans des bords du fleuve, depuis celui qui ne l'entreprend qu'après l'avoir soumis à un calcul positif jusqu'à celui qui n'agit que par son propre instinct et d'après la pente naturelle du sol. Parmi tout ce nombre, depuis la limite des dernières habitations inférieures jusqu'au bayou Lafourche inclusivement, des deux côtés du fleuve, dans les comtés des Attakapas et des Opelousas, et ailleurs, s'il était nécessaire de le dire, se trouve-t-il un seul planteur qui n'ait, depuis vingt ans au plus, par le moyen de canaux d'égout et de chaussées, doublé pour le moins l'étendue cultivable de ses terres, et décuplé ses revenus annuels et la valeur intrinsèque de sa propriété. Citons pour preuve de ce que nous avançons les canaux fouillés depuis le detour des Anglais jusqu'à la pointe Duvergé; prenons pour preuves, le canal de l'habitation Andry et celui de M. Furcy Verret; nous verrons que par cette double fouille tous les habitans de cette partie de la côte depuis la pointe opposée à la ville, jusqu'à la limite des habitations Villeré ou Milligan ont acquis un surplus de terres sur lesquelles ils peuvent planter et récolter maintenant, d'environ dix mille acres: l'étendue totale de leurs concessions monte à peu-près à 20. 160 acres. Nous pourrions citer encore le canal des Feucher, celui des sieurs Dugué frères, celui de M. Lucien Labranche qui se vident tous dans le petit lac des *Canards* ou dans les bayous qui lui sont tributaires: nous pourrions calculer également la quantité immense de terres gagnées par ces différentes saignées. Nous pourrions surtout parler du canal de la Compagnie de Barataria et de Lafourche, si nous pensions avoir besoin d'autres preuves à l'appui de ce que nous avançons.

Déjà une Compagnie certaine du succès de ses opérations par des antécédents positifs a entrepris de dessécher tous les environs de la ville de la Nouvelle-Orléans, ce noble exemple et les immenses bénéfices qui résulteront de cette entreprise doivent, nous en sommes persuadé, encourager d'autres Compagnies à s'établir pour le même objet, si l'Etat, si le Congrès se refusaient jamais à faire à leurs propres frais un travail qui doit leur donner, pour des millions dépensés, des milliards de bénéfices.

Une chose importante surtout à considérer et qui mérite d'appeler sur elle l'attention de notre Législature c'est l'état actuel d'une grande partie de nos rivières ou bayous dont le cours naturel se trouve obstrué par des embarras qui en rendent la navigation impossible, et qui tendent a opérer dans les endroits où ils se trouvent un débordement sur toutes les terres basses circonvoisines. Plusieurs appropriations ont déjà été faites pour détruire une partie de ces embarras, nous espérons que par les résultats déjà obtenus, on s'occupera à faire disparaître toutes autres obstructions, le plutôt possible.

Nous lisons ce qui suit dans le *Philadelphia Enquirer:*

Nous avons eu le plaisir de converser avec un de nos amis arrivant de Paris où il se trouvait journellement en compagnie avec les officiers de la frégate la Constitution, et nous avons répandu dans le monde pour se former une juste idée de l'opinion publique en France sur la question de l'indemnité américaine. La *masse du peuple* est décidément opposée à une rupture avec les Etats Unis, et désire une franche réconciliation entre les deux nations; mais tout ce qui tient au service militaire appelle à grands cris la guerre; non pas particulièrement avec les Etats Unis, mais avec quelqu'autre puissance que ce soit *pour ne pas tout à fait en perdre l'habitude.* La marine Française est formidable et brillante: leurs vaisseaux sont prêts à entrer en campagne, et ils sont nombreux, bien équipés et d'une construction admirable. Les états majors de la marine sont profondément versés dans la tactique navale, en un mot ces officiers sont pour nous servir de l'expression d'un sénateur de Philadelphie au congrès des *real fire and smoke men*, des hommes de feu et flammes. Les officiers de la Constitution ont partout été accueillis avec la plus franche cordialité, et pendant leur séjour à Cherbourg étaient été traités avec la plus grande distinction, les officiers de marine des deux nations faisant assaut de politesse et de courtoisie. On était convaincu à Paris que les difficultés entre les deux gouvernemens s'arrangeraient à l'amiable.

(Correspondance particulière de l'*Abeille*.)

HAVRE, 26 mai 1835.

Mr l'Editeur,

Le complot d'avril est arrivé à la 5e séance et avant que les débats aient commencé, de nouvelles difficultés sont venues obstruer la marche de l'affaire, de telle façon que MM. les pairs sont moins avancés qu'avant l'ouverture du procès. Je vous ai dit que leur justice dérisoire *s'était fondée sur l'article 295 du code d'instruction criminelle* pour refuser aux accusés des défenseurs de leur choix. Le code d'instruction criminelle n'a pas été créé pour la cour des pairs, il y avait donc devant ce tribunal sans loi écrite, une loi d'équité à suivre; celle de la libre défense. Cependant dans la citation de cet article il y avait une quasi-légalité, une apparence de légalité. car on invoquait une loi en usage dans les cours d'assises, on plaçait en quelque sorte cette juridiction exceptionnelle dans la limite des tribunaux réguliers. Aujourd'hui c'est bien autre chose: ce même code d'instruction criminelle (art. 257) écarte du jugement, les membres de la cour qui auront participé à l'instruction et voté la mise en accusation sous peine de nullité. C'est à la fois une loi de morale et de sens commun, car les mêmes hommes ne peuvent pas être accusateurs et juges; car la logique ne permet pas de se déjuger. Il y avait tout lieu de croire que la cour des pairs ayant déjà appelé à son aide le code d'instruction criminelle, reconnaîtrait la justice de la réclamation des accusés pour éloigner de ses rangs les membres placés dans cette catégorie; point: un arrêt a été rendu qui *declare que les dispositions du code d'instruction criminelle ne sont point applicables à la cour des pairs!* De mémoire même de tribunal exceptionnel ou de commission politique, vit-on jamais deux arrêts aussi éminemment contradictoires? veut-on se moquer du bon sens public, ou prétend-on ne suivre d'autre règle que l'arbitraire, en prenant d'une loi tout ce qui peut aider à la condamnation, en rejetant tout ce qui est du droit de la défense, tout au rebours de l'esprit du législateur qui en faisant à la société une large part de justice, a du autant que possible faciliter la tache de l'avocat, je dirai plus, favoriser l'accusé. Que pensera-t-on d'un tel déni de justice? Et l'on veut qu'en présence de cette cour prévôtale, le cœur des prévenus garde et refoule toutes les émotions! on veut qu'ils entendent patiemment de telles infamies, c'est le mot! Mais cela est impossible: un spectateur désintéressé assistant à une séance de la cour des pairs en sortirait républicain; car il n'y a pas de plus beau spectacle que de voir l'humanité revendiquer ses droits à la face de ses bourreaux. Oui je le dis en mon ame et conscience ce procès est pire pour Louis Philippe qu'une émeute; il y perd le peu de force morale dont il était encore entouré. Dieu sait d'ailleurs que les haines s'amassent sur sa tête! on pourrait lui dire comme à Jules César et le rapprochement n'était pas odieux. *Défiez vous des idées de Mars.*

De l'Espagne (car c'est là avec le procès tout ce qui mérite attention) les mauvaises nouvelles se succèdent avec une persévérance désastreuse. La reine n'en est pas encore à jouer le rôle de Marie Thérèse et de se confier au dévoument des Aragonais et des Castillans en leur présentant sa fille; mais si au lieu d'être renfermée dans les montagnes de la Navarre et de la Biscaye la guerre s'est étendue sur une plus grande échelle je regarderais la position de Christine comme désespérée. Cinq généraux, et des meilleurs, usés en deux campagnes, plusieurs armées successivement battues et démoralisées marchant au milieu d'une population haineuse ou tout au moins suspecte, voilà le tableau que nous présente la guerre. Le seul résultat de la mission de lord Elliot a été un échange de prisonniers, et là encore on peut voir un nouveau trait du machiavélisme tory: il est évident que pour les armées de la reine qui peuvent se recruter facilement dans des provinces grandes et tranquilles telles que l'Aragon, les Castilles, l'Andalousie, quatre christinos libérés valent à peine un carliste rendu aux bataillons de Navarre, beaucoup moins nombreux.—On peut néanmoins se rassurer, en jetant les yeux sur la carte d'Espagne: le théâtre de la guerre n'occupe pas la soixantième partie de ce grand empire.

Dans l'Orient, la peste continue à exercer ses ravages. La flotte égyptienne est toujours à Candie en station de paix, et la flotte anglaise a du quitter son hivernage à Malte pour regagner Vourla.—Vous aurez appris déjà sans doute la non-réélection de J. Russell dans le Devonshire. Le noble lord se présente dans le Middlesex. On ne doit pas s'étonner de cet échec en pensant que la nomination de Mr Parker à coûté aux tories 50,000 liv. st. Mr Peel s'est trouvé d'ailleurs dans la même position il y a six ou sept ans, et ne fut réélu que dans le second collége où il se présenta.

J'ai oublié de vous dire que MM Guizot, de Broglie, Persil et Humann se sont nommés grands officiers de la légion d'honneur au 1er mai. Mr Persil a signé l'ordonnance de Mr de Broglie, et Mr de Broglie celle de Mr Persil: c'est en termes vulgaires: *passe moi la rhubarbe, je te passerai le séné.* Mr Thiers a eu le bon esprit de rester simple chevalier

Agréez etc. E. L. du Havre.

Le paquebot Indépendence, capitaine Nye parti de Liverpool le 27 mai est arrivé à New York le 27 juin. Il porte des dates de Londres du 26 mai, mais elles ne contiennent rien de bien intéressant.

En Angleterre, aucunes transactions importantes.

FRANCE.—Nos dernières dates de Paris sont du 24 mai. On ne s'occupe plus dans cette ville de la question de l'indemnité américaine. C'est le procès monstre, et l'incident qui s'y rattache, qui absorbent l'attention publique. Mais à chaque séance de nouveaux obstacles viennent en entraver la marche. A la chambre des députés les séances du 22 et du 23 ont été très orageuses. On se rappelle que sur la demande du jeune duc de Montebello, la chambre des pairs fit sommer de comparaître à sa barre deux députés, MM. Cornemin et Puyraveau. M. Cornemin dans un discours éloquent expliqua les motifs qui l'avaient fait agir, et dénonça la conduite de la chambre des pairs comme atténuatoire aux privilèges et à la dignité de la chambre élective. La chaleureuse improvisation de cet honorable député excita les débats et bientôt on n'entendit que les propos les plus outrageans contre la chambre des pairs. Croyant conjurer l'orage le président voulut interposer son autorité, mais à l'instant même sa voix fut couverte par les cris des sténographes des divers journaux. Cet incident extraordinaire produisit un tumulte et une confusion qu'il est impossible de décrire, et qui forcèrent le président à ajourner la séance.

Pendant que ceci se passait à la chambre des députés, les pairs procédaient au jugement de leurs prisonniers. Mais ceux ci, inébranlables dans leur résolution refusèrent de répondre à toutes les questions qui leur furent faites. Il fut donc décidé qu'ils seraient jugés sans être entendus.

La chambre des députés a rejeté la proposition de réduire l'armée d'occupation d'Alger.

Une discussion assez vive s'est engagée entre le maréchal Soult et M. de Montalivet ministre de la maison du roi, au sujet des trois tableaux originaux de Murillo que le maréchal avait vendu au roi pour la somme de 500,000 fr. Il paraît que les journaux ministériels, en rendant compte de cette transaction, prétendirent que sa majesté n'avait acheté que pour rendre service au maréchal. Celui ci, indigné, écrivit une lettre très énergique à M. de Montalivet lui offrant d'annuler le marché: l'homme du roi le prit au mot, et il paraît que le maréchal gardera ses tableaux et sa majesté son argent.

ESPAGNE.—La convention relative à l'échange des prisonniers de guerre conclue entre les troupes de la reine et les carlistes par l'entremise de lord Elliot a excité l'indignation du peuple de Madrid. Des attroupemens d'hommes furieux et de bandits armés ont longtemps menacé d'envahir l'hôtel du ministre Martinez de la Rosa. Il a fallu avoir recours à la force armée pour dissiper l'émeute.

Les troupes ont été constamment sous les armes pendant les journées du 11 et 12 mai. Le peuple paraît indigné de la faiblesse du gouvernement de la reine et de peu de succès que ses troupes obtiennent sur les carlistes. Le parti des libéraux (exaltados) acquiert tous les jours de nouvelles forces, et pour comble d'embarras l'insurrection se propage dans presque toutes les villes de la vieille Castille.

Après avoir essayé plusieurs défaites le général Valdes se trouve contraint à se tenir sur la défensive, il a perdu la confiance des troupes qui demandent un nouveau chef. L'intervention des puissances signataires du traité de quadruple alliance paraît être devenue indispensable. Il est déjà question de l'entrée en Espagne d'une armée portugaise. Un corps de troupes anglaises doit se rendre à Oporto, et une armée française doit être prête au premier signal à franchir la frontière.

Les fonds espagnols ont subi une baisse considérable à la bourse de Londres, et le contre-coup s'en est fait ressentir sur toutes les places de commerce du continent.

[Extrait d'une lettre datée de Madrid 14 mai 1835.]

Les généraux Soublette & ... lery commissaires envoyés par le gouvernement de Vénézuela auprès du gouvernement espagnol pour en obtenir la reconnaissance de l'indépendance de cette république, et pour opérer une franche réconciliation entre les deux pays, avaient lieu de croire, il y a deux jours, qu'ils réussiraient dans leur mission. Déjà les deux premiers articles du traité étaient adoptés, mais lorsqu'on en vint à la discussion du troisième par lequel l'indépendance de Vénézuéla devait être reconnue, les ministres Espagnols réclamèrent une indemnité pécuniaire. Les deux généraux républicains refusant de payer avec de l'or la reconnaissance d'un fait que leurs victoires ont rendu positif, demandèrent leurs passeports et partirent de Madrid pour se rendre au Havre.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Opinion du Courrier Français, sur le Procès Monstre.

Le grand procès qui se poursuit devant la cour des pairs a son histoire publique et sa partie secrète; et la jurisprudence exceptionnelle n'a pas seulement ses spéculations d'audience, mais encore ses divisions intestines, et ce n'est pas la partie la moins curieuse de ce triste incident de la politique doctrinaire.

Dès que les protestations des accusés ont mis la cour dans la nécessité de délibérer, des opinions diverses ont dû se manifester; le réquisitoire de Mr Martin (du Nord) posait la question d'une manière trop nette, trop extraordinaire, pour que ce réquisitoire ne fût pas le sujet d'un débat très animé.

La première réunion secrète de la cour a porté sur ce réquisitoire. Serait-il adopté dans ses conclusions absolues? Pas. serait-on outre au jugement des accusés, même sans entendre leur défense? Il faut dire que cette opinion n'avait trouvé presque aucune contradiction, jusqu'à ce que Mr Gauthier, de la Gironde, eût pris la parole et proclamé le droit sacré de la défense.

L'opinion de Mr Gauthier, chaleureusement développée par lui, a été soutenue avec non moins de vivacité par Mr Molé, qui a hautement déclaré qu'il ne prendrait pas une part active à un jugement dans lequel les formes de la justice seraient aussi étrangement violées.

Néanmoins, la cour des pairs paraissait persister dans la voie de violence, lorsque son président, Mr Pasquier, a repris la question avec une énergie qui a étonné tous ses collègues, habitués à trouver dans leur président plus de faiblesse et de complaisance. Mr Pasquier a parlé plus d'un quart d'heure; ses gestes, son regard étaient fort animés: il a plus pleuré fois le ciel à témoin, qu'il ne mettrait pas son nom à une telle iniquité. "Je n'ai plus quelques jours à vivre,—aurait écrit, mais je ne veux pas laisser cette tache à mon nom et à ma famille."

Cette improvisation paraissait tout à fait ramener la cour des pairs, et l'enlever à la triste influence du parti ministériel, représenté par quelques généraux dévoués au système des poursuites implacables. En un mot, à l'issue de la délibération d'avant hier, l'opinion de MM. Pasquier et Molé semblait prévaloir.

Dans la soirée il y a eu travail ministériel sur la pairie: Mr Cousin surtout, qui s'est fait le colporteur de Mr Thiers dans la chambre, s'est donné beaucoup de mouvement. Mr Persil a agi de son côté sur MM. Portalis et de Bastard; on voulait entrainer aussi MM. Faure et Zangiacomi, mais ils ont mieux aimé ... leurs deux collègues.

De là est née l'idée de l'arrêt singulier qui a été rendu aujourd'hui. Il faut le dire aussi, Mr Pasquier, travaillé lui même par les influences extérieures, n'a plus montré la même fermeté; il a consenti au terme moyen proposé. Ceci a donné lieu à de nouveaux incidens.

Le ministère paraissait tenir à ce que la pairie restât au complet pour toutes les questions, même celle de procédure; l'arrêt a trouvé déjà résistance dans la conscience de deux pairs. MM. de Talhouet et de Noailles ont cessé d'être juges; Mr de Noailles a expliqué dans une lettre au président le motif qui le faisait se déporter. Mr de Talhouet n'a point écrit encore.

Cet exemple pourra s'étendre et devenir contagieux, mardi, à la suite de l'incident que va soulever l'interprétation de l'arrêt de la cour.

Cet arrêt ne donne un pouvoir discrétionnaire au président que pour la lecture de l'acte d'accusation; mais une fois cet acte lu, les débats s'ouvriront contre tous les accusés, ou contre les accusés seulement qui consentent à se défendre?

Le parti ministériel paraît décidé à vouloir pousser la cour des pairs à passer outre aux débats, avec ou sans la défense des prévenus. Si une telle opinion obtenait la majorité, il y a toute présomption que l'exemple de MM de Noailles et de Talhouet serait suivi, et que MM de Mathan, de Vogué, Molé, entraînant le parti parlementaire et modéré, refuseraient d'assister à de tels débats, et que tous se déporteraient.

Cependant, d'après la tournure que la discussion a prise dans la séance d'aujourd'hui, ce parti parlementaire a quelque espérance de faire prévaloir son opinion, qui consiste à disjoindre la cause et à renvoyer à une prochaine session les débats pour les accusés qui ne veulent pas se défendre. On affirme que, ce soir MM. Zangiacomi et Faure ont déclaré s'être passé dans le camp de Mr Molé; cela donnerait un grand poids à l'opinion de l'ajournement.

Nous ne saurions trop dénoncer l'extrême mollesse, la complaisance indéfinissable, pour ne pas dire pis, de quelques magistrats qui se laissent aller à toutes les inspirations ministérielles; seulement MM Simeon, Portalis, Seguier; M. Mounier serait lui-même complice d'une faiblesse qui fait peser sur la chambre des pairs une triste responsabilité. Ce digne magistrat, il est dur de descendre au-dessous de M. Persil, et comme pair de se placer au niveau de M. Cousin. Au reste, notre prochain doit mettre porter les coups decisifs, car le pouvoir discrétionnaire de M. Pasquier finit, comme nous l'avons dit plus haut, avec la lecture de l'acte d'accusation.

AVIS.

UN pilote de la Balise désirerait savoir de quel droit M Nicholson prétend imposer sur les pilotes du fleuve et de la barre une taxe de 5 pour cent sur l'argent qu'il ont tant de peine à gagner, et en vertu de quelle loi il encaisse le produit de leurs travaux et ne règle avec eux que tous les trois mois.

Convaincus que M Nicholson agit sans autorité nous espérons que cet avis, qui cette fois lui est charitablement donné, suffira pour mettre un terme à ses malversations.

15 juil

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—6.3ps.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans, 14 juillet 1835.

CONFORMEMENT aux dispositions de la charte une réunion générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu à ce bureau Mercredi prochain 22 du courant, à midi. Par ordre de la direction,

L MATTHEWS, président.

15 juillet—4.2ps

Succession de veuve Jeane Martin Barbot décédée épouse Denis.

LES personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession, sont invités à les présenter au soussigné tuteur et exécuteur testamentaire de la dite succession. Ceux qui doivent par compte ou autrement voudront bien se présenter et régler avec.

J MICHINARD. tuteur et exécuteur.

15 juil

$5 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné le nègre nommé ELIE, âgé d'environ 17 ans, taille de 4 pieds 6 à 8 pouces, sans barbe, ayant des pieds très gros et marchant en dedans, ayant une petite cicatrice sur le nez, belles dents, menton très alongé. Il a été vu dans le faubourg Marigny, et dans la rue du Canal. Le public est prévenu de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivi suivant la rigueur des lois.

ZENON BAGNERIS. rue Elmire, faubourg Montreuil.

15 juil—1

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marronne de chez le soussigné Vendredi matin, 10 du courant, l'esclave MARIE, griffe de bonne mine, âgée d'environ 22 ans, ne parlant que l'anglais, paraissant timide, et ayant le verbe très bas. On ne se rappelle aucune marque distinctive. On payera la récompense susdite à la personne qui logera la dite esclave à la geole, ou qui la ramènera au soussigné, rue du Camp, no 39.

W H RONDEAU.

N B—Les capitaines et autres sont prévenus de ne pas recevoir la dite esclave sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois. 15 juil—4

A LOUER jusqu'au 1er. novembre suivant, le magasin, no. 64, rue du Camp. S'adresser à

WILLIAM G HEWES & Co. no. 47, rue du Camp.

15 juil

MARCHANDISES SECHES.

BOMBASETTE noire extra superfine; soierie poinçon de Marseilles superbes bleu en paquet neuf; velours noirs de coton; gants de tricot; écossaises de coton bleues et rouges; toiles d'Irlande en pièces et ... plates, en débarquement du navire Saratoga, et à vendre par

ANDREWS & FRERES, no 19, rue de Chartres.

14 juil

35000 Briques à fil de Pensacola de la première qualité à vendre par

W E & R MURPHY. no 136, rue du Bassin.

14 juil

COMMERCIAL.

Bourse de Londres.—Il y a eu une panique à Londres sur les fonds le 21, 22 et 23 de mai. Les consolidés sont tombés à 19 3-4 et les sécurités ont été sévèrement dépréciées.

Mai 25. La panique qui existait a considérablement diminué, mais les spéculateurs ont marché dans une proportion bien limitée et la cessation d'affaires a été peu sensible en considération de l'extraordinaire dépréciation des sécurités.

Les consolidés qui se faisaient à 90 5-8, 3-4, de bonne heure dans la journée, sont tombés à 91 à 8, 5-8 sont fermés à ce dernier prix. L'escompte sur de bon papier de commerce n'a pas été bien difficile, mais au intérêt élevé. Dans les fonds étrangers, les espagnols et les portugais ont été plus recherchés, les bonds espagnols se sont fermés à 52 à 53, et les portugais se sont fermés à 87.

Correspondance du Journal de Commerce de New York.

HAVRE, 20 mai.

Les ventes de coton d'hier se sont élevées à 1250 balles, parmi lesquelles était un lot de 30 balles de la Louisiane, qui s'est vendu à ... francs. Après l'heure de la Bourse 5 ou 600 balles ont été ... à un bon prix; les demandes étaient partie pour la consommation et partie par spéculation.

LIVERPOOL, 22 mai.

Les ventes de coton durant la semaine se sont élevées à 25,910 balles.

9 Upland de	10 1-2 à	12 5-8
7900 Orléans	10	à 13 1-4
2270 Alabama	9 1-0	à 12
170 des Iles	22	à 30
40 Colonies	10	à 12
2470 Brésil	14	à 16
230 Egyptien	15	à 18
30 Smyrna	9	à 9 1-2
1160 Indes Or.	7 1-2	à 9
200 Pérou		15
140 Laguira	13 3-4	à 14

Quoiqu'il y ait eu beaucoup de transactions, les demandes ont continuées la semaine. Les ventes s'élèvent journellement de 600 à 1200 balles. Les marchands ont acheté à peu près le montant de leur consommation, et les spéculateurs ont tout montré actifs dans leurs demandes, ainsi que les acheteurs pour l'exportation. Les prix pour le beau coton se maintiennent vers la fin de la semaine, les qualités ordinaires et les bonnes qualités américaines furent offertes plus ouvertement et purent s'obtenir à des conditions plus avantageuses, mais ceci n'était pas général, nous citons les ventes à ses derniers prix, excepté pour ceux des colonies, qui ont augmenté d'un demi denier. Les spéculateurs ont acheté 3400 balles d'américains et 300 péruviens. Les exportateurs ont acheté 1580 balles américaines et 100 de Surate. Les importations de la semaine sont de 25,752 balles.

Aujourd'hui la demande a été modérée; les ventes se sont élevées à 1500.

LIVERPOOL, 27 mai.

Les ventes de coton pour les trois jours qui viennent de s'écouler s'élèvent à 5000 balles dans le prix de la qualité inférieure des Etats-Unis. Il y a eu une baisse d'un demi denier et le marché est sans demande.

REVUE DU MARCHE.

NOUVELLE-ORLEANS, 13 juillet 1835.

ACTIONS—Pas de vente aujourd'hui.
COTON—520 balles Alabama 18 1-2c.
53 de Mississippi 17 3 4

PRODUITS.

TABAC—$7 à 9—pas de vente.
RIZ—$4 par barrils—plusieurs ventes.
SUCRE—$7 50 à 8 le quintal—125 barrels vendus
de prime 8
de blanc 21
de brun, 8 1-2
MELASSES.—25 à 26c le gallon—en demande.
CAFE—Havane de cerre 14 50 à 14 3-4c.
Rio 13 1-2c. rare.
PORC—Mess $17 à 18—peu sur place,
Prime $14 à 14 50
JAMBONS—7 1-2 à 10 1-2c la livre.—sans activité.
Morceaux de choix 8 à 9c,
Epaules 6 1-2 à 7c.
LARD—8 3-4c—en demande,
Prime 9 1-2 à 10c.
SAIN-DOUX—8 1-2 à 9c la livre.
BŒUF—Mess $13
Prime $12
BEURRE—De l'Ouest 12c—en demande.
Goshen 25c.
FARINE—$5 1 2 à 5 3-4—le barril.—en demande.
MAIS—70c le boisseau.—selon la qualité.
FARINE DE MAIS—$3 1-2c le barril—sans activité.
TOILES D'EMBALLAGE—20c la yard
CORDES De — 10c la livre.
WISKEY—Rectifié 30 à 45c le gallon.
De brut, Monongahela 18c
CUIRS—Sans variation,
Havane 27 à 30c.
Salés $3 à 4 1-4 le côté.
Brides $3 50 à 4 50c.
PEAUX DE VEAUX id—De
PLOMB—En barre le tonneau stationnaire.
PELLETERIES—10 à 16—au rabat.
HUILE DE TANNEURS—18 par barril.
CIRE—20 à 23c par barril—sans activité.
BRAI—Pas de changement dans les prix.
GOUDRON—De
RESINES— de

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Helen Mar, Cook, Londres, L H Gale.
Brick Robert Adams, Martin, N Y Thompson et Grant.
Brick Delight, Story, New York, L H Gale
Goel Empire, Devaide, Antilles, A Delpeuch

ARRIVES.

Bateau de remorque Whale, Baldwin, des passes, ayant ... navire Mohawk, les bricks Marie et Ceres, et la goel Orleans, a amené dans le port le brick Neptune, et les goels Spartacus et Robert Center.

Bateau de remorque Feliciana, Morrison, des passes avec le brick Flora et Santiago.

Brick Flora, Cormack, de New York.
Brick Neptune, Fochkes, de Hambourg,
Goel Robert Center, Shepherd, de la Mobile,
Goel Sparticus, Condon, de Lavacca,
Goel Santiago, Lestner, de B ...

MEMORANDA.

Arrivés à Liverpool, Tacitus, Russell, Cecil, Tracy Birmingham, Patterson; Corea, Prescott; Norbert Morris Vrecott, de la Nlle Orléans,

Parti de Liverpool le 28, Comet, Mercy, pour ce port,

A ma, Seaught, le 4 juin, A Clyde, le 19, Lady of the Lake, pour ce port,

Arrivé à New York, navire Shakespeare, de la N O

Parti de N York pour ce port le 30, Orleans, Briggs.

SUCCESSION de feu Miguel del Arebo.—Vente par le régistre des testamens—Lundi 17 août 1835, à midi j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Arebo,

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marchande. Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not, pub aux frais de l'acquéreur. 15j

Succession de Peter Rick.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour,

P L B DUPLESSIS, régistr.

24 j

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Orléans.

13 juillet 1835.

LES livres de transfert seront clos depuis le 19 jusqu'au 26 du courant inclus, et les billets donnés en paiement d'actions seront déposés le 26 à la Banque de Cité.

Par ordre de la direction.

Wm TUFTS, secrétaire.

14 juil

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires d'épiceries et de commission.

HENRY E. LAWRENCE. A. LEGENDRE.

14 juil—1m

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levée, no 21.

35 caisses confitures de la Havane bien assorties; 100 caisses vanille première qualité; 300 caisses vin de St. Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac; 20 caisses Kirschewasser; 100 caisses liqueurs fines assorties; gingembre de Canton; préserves; amandes en coques et plusieurs autres articles bons pour la saison.

14 juil A LACOUTURE.

CHARBON DE TERRE, GOUDRON & RESINE.—400 barrils de charbon de terre de Springfield 200 barrils de goudron et 200 de résine, en bon ordre reçues et à vendre à bas prix, par

W E & R MURPHY. no 136, rue du Bassin.

14 juil

COQUILLES—W E & R MURPHY, no 136, rue du Bassin, contracteront pour la livraison de quelque quantité que ce soit de coquilles pour pavage, livrable au Bassin, ou dans tout autre quartier de la ville. Les personnes qui désireraient en acheter sont invitées à donner leurs ordres quelques jours d'avance. 14 juil—1m

BEURRE DE MAI.

LE soussigné reçoit dans ce moment par le bateau à vapeur le Mogul, arrivant de St. Louis et offre à vendre 20 barquins de beurre tout frais

L G BABBINOT. no 60, rue St Louis.

14 juil

SUCRE—100 boucauts de sucre de qualité supérieure en magasin et à vendre par

LAMBETH & THOMPSON. no 18, rue St. Charles.

14 juil

WISKEY RECTIFIE—19 barrils wiskey rectifié en débarquement du bateau à vapeur Abeona et à vendre par TOURNE & BECKWITH. 14 juil

CHANGE sur Londres à vendre par HARRISON, BROWN & co.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane, à tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que attendu que Ed. Yorke, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régistre des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre ou décret rendu par l'honorable la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, ledit ordre daté le 2 mai mil huit cent trente cinq et vendu sur la pétition de Joseph E Whitall, exécuteur testamentaire de Job Bacon, Jr., décédé. Je soussigné, régistre des testamens, ai exposé en vente publique, le 6 juin 1835, pour compte de la succession du susdit Job Bacon, Jr. décédé, la propriété foncière ci-après décrite, et l'ai adjugée à Edward Yorke, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

La moitié indivise d'un certain lot ou portion de terre, situé au faubourg Ste Marie, formant l'encoignure des rues Delord et Perle, mesurant à peu près 63 pieds 5 pouces 2 lignes plus ou moins, face à la rue Delord, sur une profondeur de 126 pieds 5 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le sépare de la propriété ci-devant appartenant à Samuel Hart décédé, et 142 pieds plus ou moins de profondeur et face à la rue Perle, les lignes se fermant dans la profondeur, de manière à mesurer qu'à peu près 10 pieds 8 pouces plus ou moins, conformément à un plan fait par C F Zimpel, député arpenteur général, le 9 décembre 1834, adjugée à Edward Yorke pour la somme de $5700.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété foncière ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater du jour de la publication de la présente monition, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des Preuves, ce 13me jour du mois de Juillet, A. D. 1835.

Pour W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

14 juil P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des tests.

ANCIENNE LIBRAIRIE DE FEU CHS. JOURDAN, *Encoignure des rues Royale et Ste. Anne, tenue par*

FOUCHE & GOUHOT.—Les soussignés ayant reçu de France, par le Bolivar, une bel assortiment d'ouvrages classiques et littéraires, parfaitement reliés et d'une belle impression, offrent au public:

Leçons de littérature par Noël et Delaplace.
Trésor des enfants.
Arithmétique de Bezout.
Fables de Florian.
Histoire de Charles XII.
Résumé de l'Histoire d'Amérique.
Grammaire des Grammaires.
Histoire Romaine.
Histoire de France par Le Ragois.
Idem par Montgaillard.

Aussi une belle édition des œuvres d'E. Jouy.

Id id idem de Mme de Souza et plusieurs d'autres ouvrages de choix.

Les soussignés profitent de cette occasion pour annoncer au public que leur maison sera désormais dirigée sous la raison commerciale de Fouché et Gouhot.

Un des associés étant allé en France afin d'y établir des relations avec les maisons les plus recommandables de Paris, messieurs les proviseurs de colléges et les chefs d'institutions sont prévenus qu'ils trouveront incessamment, et aux prix les plus modérés, tous les ouvrages relatifs à l'éducation.

Les mesures les plus convenables ont été prises pour que leur librairie soit à l'avenir, abondamment pourvue de tous les ouvrages classiques, dont l'absence à certaines époques de l'année, est si préjudiciable aux études.

Un grand nombre d'ouvrages nouveaux viennent d'être ajoutés à leur cabinet de lecture; ils espèrent que cet accroissement et les soins qu'ils mettront toujours à augmenter et à varier leur catalogue, leur mériteront les encouragements du public.

Ils tiennent un grand assortiment de gravures, de modèles pour études, de dessin, de broderie les plus nouveaux; un grand nombre d'articles de fantaisie, de jouets d'enfants, fournitures de bureaux, modèles d'écriture etc.

Les soussignés informent aussi le public qu'on trouvera bientôt chez eu un magnifique assortiment de papiers de tenture du choix le plus délicat et du plus riche dessin.

13 juil—4 FOUCHE & GOUHOT.

$20,000 DE RECOMPENSE—Attendu que le brick HELEN MAR, de Philadelphie, capitaine E. D. STEWARD, a été trouvé sur les bas fonds, de (Wanderwoman Key Bal,) le 22 du mois de mars dernier, dans son voyage de Tampico, à New York, sur le quel brick les soussignés de cette villeet de Philadelphie avaient assuré pour une somme d'argent excédant $000,000, et attendu un outre qu'il paraît que le dit bâtiment a été trouvé rempli d'eau et que $21015 en espèces en ont été sauvées et déposées à la Cour d'Amirauté de Nassau, N. P. laissant un déficit de plus de $64000; pour lequel une récompense de $2500 a été déjà offerte à Nassau. Le soussigné, en vertu du présent avis et d'autres délégations, est autorisé au nom des intéressés à augmenter la récompense, et offre par ces présentes une somme totale de $20,000 pour la rentrée aux soussigné à New York et à Philadelphie, ou à leur agent, John Storr, à Nassau N. P., du dit déficit ou en proportionnellement pour toute partie d'icelui. Pour les soussignés résidents à New York et Philadelphie.

WALTER R. JONES.

New York, 21 juin 1835.

Les journaux suivants sont invités à publier l'avis ci-dessus une fois et à envoyer leurs comptes à la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique de New York, pour le paiement.

Le Globe et l'Intelligencer, Washington City; Daily Commercial Register, Mobile; l'Abeille et Bulletin, Nouvelle Orléans; Courrier, Charleston; Georgian, Savannah; Patriot et American, Baltimore; Philadelphie Gazette et Gazette des Etats Unis; Philadelphie Courrier et Daily Advertiser Boston. 13 juil—6

$100 DE RECOMPENSE.

SERONT payées pour l'arrestation d'un individu nommé MARKS, lequel pour avoir été au service de Mr. St Clair, et avoir employé l'hiver dernier les différentes scènes de sa panorama de la bataille de Waterloo. Arrivé récemment de la Mobile dans un état de détresse, il lui fut permis de coucher chez moi. Hier, dans mon absence, vers midi, il a ouvert ma malle et volé $250 en divers billets sur différentes banques de la ville, et une licence ou ... fabrique de Johnson, de Liverpool) avec une chaîne de sûreté, le tout estimé à $300; aussi une épingle en or, et divers autres articles appartenants au soussigné.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque arrêtera le dit Marks et remettra les divers objets ci-dessus décrits, ou $50 à quiconque le livrera à la justice, pour être poursuivi selon la rigueur des lois. J. LAWLER.

N B—Le dit Marks a 5 pieds 2 1-2 pouces de haut, est âgé de 28 ans, les cheveux clairs, et le visage très rouge. Il est natif de Londres, est juif, et s'explique mal pour un homme de sa classe. 11 juillet—3

AVIS.

EN réponse à l'avis qui a paru sans signature, dans le Bulletin du 10 courant, je dois déclarer pour éclairer le public et pour ma propre satisfaction que je n'ai jamais eu la moindre intention de faire usage du nom de M Charles Fallon, dans aucun contrat, attendu qu'il a vécu celui que nous avions passé ensemble. Le 9 du courant, j'ai intenté une action judiciaire contre le susdit Charles Fallon, à la Cour de cette Paroisse, pour violation de contrat, et pour recouvrer le montant qui m'est dû aux termes de notre contrat. HENRY SCHULTZE, marchand de cuirs et pelleteries.

11 juil—3

Banlieue supérieure de la Nouvelle Orleans.

AVIS—Tous propriétaires de terre et terrains situés dans la dite banlieue sont par le présent prévenus de faire réparer leurs banquettes et ... qui sont en mauvais état, en placer où il en manque, famillier les fossés, réparer les rues. Les dites réparations devront être faites immédiatement, à défaut de quoi, elles seront faites pour le compte des propriétaires, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville. P AUVRAY. inspec. commis.

11 juil

AVIS.—Une assemblée des actionnaires du bateau à vapeur Merchant aura lieu au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, le mardi 14 du courant, à 1 heure P M. On invite les actionnaires à être présents au rendez vous. 13 juil

E. CAILLARD, avocat, offre ses services en toutes affaires qu'on peut avoir à la Louisiane, ou en France, et co, *Locus sigil ... *

Son étude est sise encoignure St Louis et Chartres, vis-à-vis la Bourse. 3 juil—6m

LES soussignés ont reçu par le brick Eveline, de Tabasco, et offrent à vendre, 150 tonneaux de bois de Campêche; 140 peaux de bœufs; 2 balles de autre pareille. A QUARTIER & BOUTIN, 10 juil

SAIN DOUX—388 barrils sain doux de Cincinnati, en débarquement du steamboat Warsaw, à vendre par G DORSEY, no 23, Nouvelle Levée.

10 juil

EAU DE VIE DE COGNAC—38 demi pipes d'eau de vie de Cognac, reçues et à vendre par

11 juil WHITE & Co.

ON demande à louer 8 à 10 nègres, s'adresser au bureau du nouveau Théâtre Américain.

10 juil—3

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau de Robert Preaux, avocat, est à présent rue Condé, no 38, entre les rues Ste Anne et Dumaine. 10 juil—3,2ps

LA direction a déclaré aujourd'hui un dividende pour les six derniers mois de quatre pour cent sur le montant du capital payé. Ce dividende est payable aux actionnaires ou à leurs ayant cause, sur demande.

7 j—4 J. O. NISBET, caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNET, fils.

IL sera vendu, à la Bourse de Hewlett, Samedi 15 du courant, à 11 heures,

Les propriétés de ...:

73 lots de terre situés dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, étant les ilets nos 120, 129 et 130,

24 lots de terre situés dans le faubourg Bouligny, même paroisse, étant les ilets nos 76 et 86.

Conditions: 6, 12 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 15 juil

PAR JOS LE CARPENTIER.

VENDREDI 15 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan pour le compte de qui il appartiendra, environ 2000 yards cotonnade du pays, endommagée à bord du brick le Grand Turck. 15 juil

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui 15 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, 12 malles de linge fait assorti, 1 caisse imitation madras, 1 de gingeam à ... 1 du précole de 6 4. 15 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI prochain le 16 du courant, il sera vendu à l'encan, rue St Louis, no 20, à 10 heures du matin, pour compte de qui il appartiendra, les articles suivants, savoir: 6 caisses chapeaux, 8 balles cotons écrues, 2 boucauts fayance, 1 boucaut lanternes, 20 à 30 colis marchandises diverses, ainsi des barrils de clous &c. le tout doit être vendu pour clore différentes factures. 15 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

50 barriques vin à l'encan.

JEUDI prochain le 16 du courant, il sera vendu aux magasins de la Douane, no 67, rue du Commerce, à 5 heures après midi, 50 barriques vin d'importation directe. Conditions à la vente. 15 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI le 25 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi.

L'esclave Noël, âgé de 25 ans, bon maçon et sachant enduire, ayant travaillé longtemps de son état,

Pleinement garanti des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions: 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant J Cuvillier notaire public, au frais de l'acquéreur. 15 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

36 terrains dans le faubourg Bouligny.

SAMEDI prochain 18 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis.

Les islets nos 45 et 52 dans le faubourg Bouligny, d'après le plan tiré par C F Zimpel, député voyer, daté le 18 mars 1834, et maintenant exposé à la Bourse.

Conditions: $25 comptant sur chaque terrain et la balance à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant T Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 juil

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi 24 juillet, à quatre heures et demi de l'après-midi, à l'encoignure des rues St Claude et Mystérieuse, faubourg Marigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 9 juillet 1835, les effets mobiliers de la succession de Jeannette Robin ou Janette Vivet f c l décédée veuve Jean Castelin h e l.

Conditions: Comptant. 13 juil

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, Lundi 20 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Une maison de 4 appartements, galerie et une cuisine double, sur un terrain situé rue de l'Union, entre Bons Enfans et Morales et mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française.

Conditions: un cinquième comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant M L T Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 juil

AVIS.

LE terme de la société contractée entre les soussignés sous la raison de Peyroux, Rivardi & Co. étant expiré, la dite société est dissoute par consentement mutuel. Les sieurs S Peyroux et La Arcueil restent chargés de la liquidation de la maison. Ils prient en conséquence les personnes qui ont quelques réclamations à faire, de vouloir bien présenter leurs comptes et celles qui doivent en ville de régler définitivement pour éviter des frais de poursuites.

SILV PEYROUX, A RIVARDE, L R ARCUEIL.

10 juil—3

LES soussigné, en continuant pour leur compte les affaires de l'ancienne maison de Peyroux, Rivardi & Co. préviennent le public qu'ils ont pris Mr Farjac pour associé, et qu'à dater de ce jour leur nouvelle affaires seront conduites sous la raison de Peyroux, Arcueil & Co.

SILV PEYROUX, L R ARCUEIL, L BARJAC.

10 juil—3

DOCTOR J. VIGNE, just from Paris, and admitted to settle in New Orleans, has the honor to inform the public that he has established himself at 215, Bourbon st. between Orleans and Ste. Anne. He will attend on all persons claiming his assistance, and will give consultations from 12 to 2 P. M. july 11 —3

AVIS.

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Valle, Ste. Geneviève Missouri.

11 juil—6m

DEMANDE de petites propriétés dans le quartier de la ville, soit en briques, ou briquetées entre poteaux. S'adresser à J M D GAUTIER, courtier. no 179, rue de Chartres.

8 juil—6

EN débarquement du navire Alabama, de New York, 67 colis de chapeaux, bottes, souliers, mailles, ... de soie, cols de chemises en toile, chemisettes, &c à vendre par WM. HOLMES & Co.

6 juillet rue de la Levée, no 91

MOUSSELINES à raies et à carreaux—8 caisses mousselines superfines et communes à raies et carreaux, desseins entièrement neufs; 2 caisses ... de gout 6-4, mousquetaires, à vendre par

ANDREWS & BROTHERS, no 19, rue de Chartres.

7 juil

EN débarquement du navire Resource, et à vendre par Osmin Rigourdan, rue Toulouse no 23, ou par P Lafaye, rue Royale no 147.

276 sacs café première qualité de Santiago de Cuba.

OSMIN RIGOURDAN. CHS GROS.

7 juil

TRAITES sur la Havane à vendre par

13 juil M S CUCULLU LAPEYRE & Co.

BANQUE D'ORLEANS—6 juillet 183

BEURRE DE GOSHEN—25 barrillets beurre de Goshen, 1ère qualité, récemment reçus et à vendre par GRAY, DURRIVE & co.

29 42et 43, Nouvelle Levée.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, savoir: 150 barils eau de vie améliorée, preuve, 20 pipes genièvre de Hollande; 20 pipes à brûler de 1ère qualité; 200 sacs de poivre; 20 girofle, 500 paquets de canelle; 200 caisses amidon; 400 de savon; 200 de blanc de baleine; 50 de mastic; 50 paniers champagne de 1ère qualité.

LEGENDRE & SAMORY, no 64, rue Toulouse.

29j

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre, 300 sacs café de la Havane, 18 balles ... et bougies, 32 de bretagnes françaises larges et étroites, 35 serons indigo de Guatemala, 50 caisses contenant chaque 3 douzaines L Y Madère, vin de Madère en 1-2, 1-4 et 1 8 de pipe, ... vin de Champagne, 50 caisses vin fin de Château Larose et Léoville, 20 de absynthe et crême de thé, 50 de ... verre de table, ainsi qu'un assortiment général de carreaux de vitres de Baltimore.

3 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

GENIEVRE & EAU DE VIE.

EN débarquement du navire Alabama, venant de New York. 100 barrils genièvre, 100 barrils eau de vie, à vendre par LEGENDRE & SAMORY.

7 juil no 64, rue Toulouse.

A VENDRE—Des actions de la Banque de Cité, Banque de Carrollton Rail Road, Banque des Mécaniciens, Compagnie d'Assurance de l'Océan, Compagnie des Architectes du 2ème district, et 600 de celle de la Banque de l'Union.

3 juillet EDW. GOTTSCHALK, courtier.

MARCHANDISES SECHES.

BOMBAZINES noires, qualités supérieures; bombazettes, moyennes et do; contre pointes d'été de Marseilles, extra dimentions; couvre tables ... et couleurs variées; chintz rouges de France; ... pour meubles, à carreaux et à écossaise; ... fines 7-8 4-4 et 5 4; mousselines unies, à ... et à ... pour robes et rideaux; bordures cordées et à ... nappes damassées; mouchoirs de gout en soie et en ... toiles à draps 6-4 10-4 et 12-4 superfins et à bas prix; ... et chaussettes blanches et en couleur; mousquetaires ... à bas prix; batistes de toutes qualités; gants de ... pour blanc et noire; mouchoirs de batiste ... et à bordures, à vendre par

2 juil ANDREWS & FRERES

PORC—150 barrils de mess et 100 de prime, 1200 barrillets et 80 barriques de lard; Clous, barrillets de clous de l'Ouest assortis; Wiskey ... Monongahela—150 barriques rectifié; Café—150 ... café de Java, à vendre par

17 juin FORSYTH, GOODWYN, & Co.

FORTES TOILES A SACS DE DUNDEE, CENT-CINQUANTE pièces de toile à sacs en débarquement du navire Alabama, à vendre chez ... on la prend sur la Levée.

ANDREWS & BROTHERS.

Bureau de la Compagnie ... et d'huile de graines de coton de la Louisiane.

A UNE assemblée des directeurs de la ... tenue le 28 du courant, M. J H Caldwell ... unanimité Président, James Ramage, ... Pierre, avocat, H B Cenas notaire, et ... secrétaire.

23j E GLAS...